

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation de la Vallée de l'Essonne dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret.

Par arrêté inter-préfectoral n° 2011.PREF.DRCL/BEPAFU/SSPILL/327 du 5 juillet 2011, les préfets de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret ont autorisé l'ouverture de l'enquête publique.
Cetle enquête, d'une durée de 54 jours, se déroulera du **lundi 26 septembre 2011 au samedi 29 octobre 2011 inclus**.

sur le territoire des communes de :

Essonne : Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Cerny, Corbeil-Essonnes, Courdimanche-sur-Essonne, D'Heulencourt, Longueville, Echarcon, La Ferté-Alais, Fontenay-le-Vicomte, Gironville-sur-Essonne, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Lisses, Maisse, Menecy, Orville, Franay-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Petit, Villabé.
Seine-et-Marne : Boulangcourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne.
Loiret : Angerville-la-Rivière, Aulnay-la-Rivière, Briarres-sur-Essonne, Dimancheville, La Neuville-sur-Essonne, Malesherbes, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiscaux.

Le Préfet de l'Essonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

La commission d'enquête est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. Edmond CHAUSSEBOURG - **Membres titulaires :** MM. Bernard Claude PANET et Michel BADAIRE -
Membre suppléant : M. Roger VAYRAC.

En cas d'empêchement de M. Edmond CHAUSSEBOURG, la présidence de la commission sera assurée par M. Bernard Claude PANET, membre titulaire de la commission.

Un dossier d'enquête et un registre côté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête seront déposés du **lundi 26 septembre 2011 au samedi 29 octobre 2011 inclus** dans les mairies des communes citées ci-dessus ainsi qu'en Préfecture de l'Essonne, siège de l'enquête, dans les Préfectures de Seine-et-Marne et du Loiret et en Sous-Préfectures d'Etampes (91), de Fontainebleau (77) et de Pithiviers (45).

Ces documents seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet. L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et la notice de présentation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Essonne sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Loiret pendant toute la durée de l'enquête publique.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public lors des permanences qui se tiendront dans les mairies aux dates et heures précisées ci-après :

LOIRET	
Malesherbes :	mardi 4 octobre 2011 de 15 heures à 18 heures mardi 25 octobre 2011 de 15 heures à 18 heures
Orville :	lundi 17 octobre 2011 de 15 heures à 18 heures
Puiscaux :	mardi 25 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Aulnay-la-Rivière :	vendredi 21 octobre 2011 de 16 heures à 19 heures
SEINE-ET-MARNE	
Buthiers :	mardi 11 octobre 2011 de 14 heures à 17 heures
ESSONNE	
Ballancourt-sur-Essonne :	jeudi 20 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Boigneville :	mardi 11 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Boutigny-sur-Essonne :	jeudi 20 octobre 2011 de 14 heures à 17 heures
Corbeil-Essonnes :	jeudi 29 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures samedi 29 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Courdimanche-sur-Essonne :	lundi 3 octobre 2011 de 17 heures à 19 heures
Echarcon :	samedi 22 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Itteville :	mardi 18 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
La Ferté-Alais :	mercredi 28 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures jeudi 27 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures
Lisses :	mercredi 19 octobre 2011 de 14 heures à 17 heures
Maisse :	mercredi 28 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures jeudi 27 octobre 2011 de 15 heures à 18 heures
Menecy :	mardi 18 octobre 2011 de 14 heures 30 à 17 heures 30
Villabé :	jeudi 29 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

Les observations du public pourront également être adressées par écrit, à l'attention du Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête en Préfecture de l'Essonne, Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau des Enquêtes Publiques des Activités Foncières et Industrielles - Section du suivi des Procédures ICPE et Loi sur l'Eau - Boulevard de France -91010 Evry Cedex.

Le Préfet de l'Essonne transmettra une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à chaque mairie des communes citées ci-dessus, aux Préfectures de Seine-et-Marne et du Loiret, aux Sous-Préfectures d'Etampes, de Fontainebleau et de Pithiviers pour être mise à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 29 octobre 2012.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne sera approuvé par arrêté inter-préfectoral des Préfets de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret.